

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/64 à N°2023/95

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq octobre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Romain FYVEY - M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Serge THERY - Mme Catherine de RUYTER – M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

Monsieur Serge THERY a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET.
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Philippe DUEZ

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 octobre 2023

DELIBERATION

2023 / 66 - HUMANICITÉ - MÉDIATION SOCIALE – SUBVENTION A CITEO 2023.

En 2015, l'Institut Catholique de Lille, qui poursuit le développement d'Humanité, situé à Lomme et Capinghem, a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanité.

Cette expérimentation a été pérennisée depuis 2016, avec l'accompagnement de la Ville de Lille, Commune associée de Lomme et de la Ville de Capinghem. Depuis janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant CITEO dans le cadre d'une convention de prestation.

Depuis sa mise en place, cette démarche de médiation sociale a pour objectif l'amélioration du cadre de vie, le règlement des conflits et l'implication des usagers/acteurs du quartier dans les projets collectifs. Elle est particulièrement appréciée par les habitants d'Humanité et participe à faciliter l'intégration des nouveaux habitants. Elle contribue aussi à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des résidents et des salariés des nombreux établissements médico-sociaux, des étudiants, des usagers, ...

Au regard des résultats déjà obtenus, afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées de tous (habitants, résidents, usagers, ...) et d'accompagner la vie de ce quartier, notamment dans le cadre des aménagements en cours ou réalisés récemment sur le secteur (travaux de l'hôpital Saint-Philibert, nouveaux îlots et parkings, ...), la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, a été sollicitée pour renouveler sa participation financière à ce dispositif.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de coopération 2023 entre Citéo, l'Association Syndicale Libre Humanité, la Ville de Capinghem et la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention de 10.500 € à Citéo (SIRET n° 419 213 558 00028) ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 020, article 65748, opération n°1119 - Code Service : NFE.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

M. LAURENT ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

Publié le 26 octobre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Convention de coopération 2023

Citéo – Association Syndicale Libre Humanité – Ville de Capinghem – Ville de Lille, commune associée de Lomme

Entre

l'Association Syndicale Libre Humanité, dont le siège se situe 5 rue Léonard de Vinci, appartement 53, à Capinghem

représentée par son Président, Jean-Gabriel PRIEUR
ci-après dénommée l'ASL Humanité ou ASLH,

la ville de Capinghem, dont la Mairie se situe 58 bis rue Poincaré à Capinghem (59160)
représentée par Monsieur Christian MATHON, agissant en qualité de Maire

la ville de Lille, commune associée de Lomme, dont la Mairie se situe 72 avenue de la République à Lomme (59160)
représentée par Monsieur Olivier CAREMELLE, agissant en qualité de Maire

Et

Citéo Ademn, agence de médiation et de facilitation, dont le siège social se situe 2 rue du Priez à Lille (59000)
représenté par Madame Caroline LE DANTEC, agissant en qualité de Directrice Générale, par délégation du Président Jean Michel LEHEMBRE, ci-après dénommé Citéo,

Il est convenu ce qui suit.

I. PREAMBULE ET OBJET

En 2015, l'ICL a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanité, qui poursuit la construction de ses derniers îlots, situé sur les villes de Lomme et Capinghem. Cette action de médiation sociale s'est inscrite parmi les expérimentations pilotes validées par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Mission Régionale d'Appui au développement des emplois en médiation sociale, qui visaient à identifier les champs d'extension possibles et pertinents de la médiation sociale contribuant au mieux vivre et agir ensemble des populations.

Le suivi et l'évaluation des activités de médiation menées auprès des usagers (habitants, résidents des structures médico-sociales, salariés, étudiants, chaland) et des différents acteurs du quartier (bailleurs, syndicats de copropriété, centres de formation, structures sanitaires et médico-sociales, villes) ont démontré l'utilité sociale et les performances du dispositif expérimental. Cette construction « au fil de l'eau », en lien avec les Ateliers Humanité, a permis de modéliser un service de médiation sociale, territorial et mutualisé. Cette expérimentation a été pérennisée en 2016 et 2017, notamment avec l'accompagnement des Villes de Lille, commune associée de Lomme, et de Capinghem.

En janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant Citéo dans le cadre d'une convention.

En 2020 - 2021 au regard des résultats déjà obtenus et des nouveaux enjeux du quartier (nouveaux logements, aménagements routiers, ...) et afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées des acteurs du quartier (habitants, résidents, usagers, ...), mais aussi de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et des nouveaux acteurs, ainsi que l'évolution urbaine du quartier, l'ASLH, les villes de Lomme et de Capinghem, et

Citéo, ont élaboré ensemble une convention de coopération portant sur la médiation sociale sur le quartier Humanicité.

En 2022, ces partenaires ont souhaité poursuivre les missions de médiation concourant à un mieux vivre et agir ensemble sur le quartier, afin de consolider les projets initiés et de poursuivre de nouvelles activités de médiation facilitation, prenant notamment en compte les changements et développements du quartier (travaux de l'hôpital Saint Philibert, construction et mise en service de nouveaux îlots, implantation de nouveaux acteurs et services, modifications de voiries et des stationnements, ...).

En 2023, l'ASLH a souhaité s'engager de façon pluriannuelle jusqu'en 2025, consolidant les projets initiés et évoluant vers des actions de médiation facilitation des transitions sur ce quartier.

II. MISSIONS DE MEDIATION FACILITATION ET INGENIERIE DE PROJETS

Citéo intervient sur le quartier ou sur des événements et actions initiées en lien avec le quartier. Les objectifs généraux et opérationnels des activités du médiateur associant ingénierie de projets et missions de proximité, se déclinent autour des quatre axes suivants :

AXE 1 – AMELIORATION DU CADRE DE VIE

- (Re)Établir un cadre de vie agréable, serein et épanouissant grâce à l'adoption par l'ensemble des habitants et usagers du quartier de comportements respectueux des autres et de leur environnement,
- Contribuer à un sentiment de bien-être, voire restaurer, pour certains, un sentiment de sécurité,
- Alimenter l'observatoire permanent du quartier, contribuer à l'expertise territoriale et à la définition d'actions préventives,
- Consolider l'outil de partage des données, de coordination des actions avec les différentes parties prenantes du dispositif et leur valorisation.

AXE 2 – COHESION SOCIALE ET APPROPRIATION POSITIVE DU QUARTIER

- Faciliter la connaissance du projet et la compréhension des co-responsabilités du quartier,
- Faciliter l'appropriation positive du quartier et l'adhésion au projet Humanicité,
- Favoriser les rencontres entre les différents publics,
- Créer des passerelles entre le quartier et ses environnements, en associant les villes, la Métropole, les institutions, les services (mobilité, culture, commerces, ...).

AXE 3 – IMPLICATION DES USAGERS/ ACTEURS DU QUARTIER

- Développer le pouvoir d'agir de l'utilisateur/acteur du quartier,
- Co-construire avec les usagers du quartier des solutions pour résoudre les dysfonctionnements, prévenir les tensions et apporter des impacts positifs pour/avec les parties prenantes.

AXE 4 – EVALUATION PARTAGEE ET MODELISATION

- Co-définir avec les parties prenantes et les commanditaires, des indicateurs de suivi et d'évaluation simples et mesurables,
- Mesurer la performance du service de médiation en vue de sa pérennisation, rendre lisibles les résultats et les impacts.

III. CADRE DE REFERENCE DES ACTIVITES DE MEDIATION SOCIALE

Les activités de Citéo s'inscrivent dans le cadre de la **norme du métier de médiation sociale XP X60-600** (Citéo est doublement certifié qualité et métier), dans le respect de la charte déontologique et du référentiel des activités de médiation sociale.

Les missions s'organisent autour du contact auprès de l'ensemble des acteurs, habitants et usagers, de l'identification des dysfonctionnements et leur résolution, de la facilitation de projets. Elles s'appuient sur le référentiel des 8 activités de la médiation sociale :

- Assurer une présence active de proximité,
- Prévenir et gérer les situations conflictuelles,
- Lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions,
- Participer à une veille sociale et technique territoriale,
- Mettre en relation avec un partenaire,
- Faciliter la concertation entre les habitants et les institutions,
- Favoriser les projets collectifs, supports de médiation sociale,
- Informer, sensibiliser et/ou former.

La médiation facilitation agit en complémentarité avec l'ensemble des parties prenantes, sans se substituer aux responsabilités du commanditaire ou de tout autre acteur du territoire : ASL Humanicité, Ensembl, villes, bailleurs, syndicats, structures du quartier, forces de l'ordre et autres acteurs concernés par la vie du quartier et des deux villes.

Tous les personnels de Citéo ont par ailleurs une obligation de discrétion et de confidentialité dans l'exercice de leurs missions.

IV. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

IV.1. Moyens humains, périmètre et temporalité d'intervention

Un médiateur intervient sur le quartier ou sur des événements et actions en lien avec le quartier, sur une **base annuelle de 1.607 heures** (congés et récupérations éventuelles inclus) et une **moyenne hebdomadaire de 35 heures**. Dans le cadre de ses missions, il peut être amené à travailler le week-end, les jours fériés et en soirée.

Les interventions incluent un temps d'**encadrement** équivalant à une journée et demi par semaine. L'encadrant conditionne la qualité et la réussite des activités de médiation et garantit l'atteinte des objectifs de performance partagée. Il assure l'accompagnement et la professionnalisation continue du médiateur et des services, en coopération avec les acteurs de l'environnement de travail. Il participe aux instances de suivi et d'évaluation missions de médiation.

IV.2. Déroulement et organisation des activités de médiation facilitation

Les interventions en médiation s'inscrivent dans un cadre prévisionnel avec le déroulement suivant :

- Elaboration de la **feuille de route annuelle** : objectifs généraux, actions prévisionnelles et indicateurs d'évaluation co-définis avec le commanditaire et les villes. Cette feuille de route sera validée au préalable par les financeurs notamment les villes.
- Elaboration d'une **feuille de route mensuelle** : déclinaison opérationnelle des objectifs de la feuille de route annuelle. Cette feuille de route sera validée en amont par les financeurs notamment les villes
- **Réalisation quotidienne des activités** de médiation sociale et **enregistrement des activités** dans la base de données de Citéo (Médios)
- En cohérence avec la **démarche qualité de Citéo** et ses certifications, l'activité du médiateur affecté répond à une structuration précise dans son organisation et résultats attendus.
- **Partage des connaissances et des préconisations** avec le commanditaire et les partenaires lors des instances de suivi et autres instances territoriales identifiées.

IV.3. Moyens matériels alloués au médiateur de CITEO

Par Citéo :

- Un téléphone de service
- Un outil pour l'enregistrement des données de terrain et le reporting
- Une tenue visible et identifiable
- Une carte professionnelle nominative
- Un ordinateur portable

Par Ensembl :

- Un local, espace de travail pour le médiateur et l'accueil du public
- Une connexion internet
- Un accès à imprimante et scanner

V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT DES PARTIES

V.1. Gouvernance et pilotage de la prestation de médiation

| Instance | Fréquence | Objet | Participants |
|--------------------|--|---|--|
| Comité de pilotage | - Lancement annuel - Bilan annuel | - Définition des objectifs des activités de médiation, des indicateurs de suivi et d'évaluation - Co-définition et validation des plans d'actions - Evaluation des résultats et impacts de la médiation | - ASL Humanité : Président - Ville de Capinghem : un représentant - Ville de Lomme : un représentant - ICL/Ensembl : un représentant - Citéo : représentant de la Direction, Chef de projets, Manager médiation urbaine - Autres souhaités selon points à traiter |
| Comité de suivi | Mensuelle | - Suivi des activités de médiation et des résultats - Co-construction des actions - Traitement des situations complexes | - ASL Humanité : un représentant - Citéo : Chef de projets, Manager médiation urbaine, médiateur - Ville de Capinghem : à désigner - Ville de Lomme : à désigner Selon l'ordre du jour : - Représentants des copropriétaires (président de copropriété et/ou syndic de copropriété et/ou conseil syndical) - Bailleurs - Structures présentes sur le site, notamment sanitaires et médico-sociales - Services de police - Autres acteurs - ... |

Par ailleurs, Citéo s'engage à participer aux instances du territoire, selon sollicitations :

- cellules de veille des villes
- autres réunions, groupes thématiques relatifs à l'amélioration du cadre de vie et aux projets dans le quartier (Groupe Mutualisation, Groupe événementiel, ...).

V.2. Reporting et évaluation

Citéo et les signataires de la présente convention pluriannuelle de coopération s'engagent à participer au suivi et à l'évaluation des réalisations, résultats et impacts des interventions de médiation facilitation.

Relais direct

- par contact direct
- par téléphone
- par fiche de signalement (transmis aux interlocuteurs identifiés par mail via la base de données Médios)

Traçabilité des réalisations et résultats sur base de données d'activités Citéo (Médios)

- mise à disposition sécurisée des données de réalisations et de résultats grâce aux codes d'accès personnalisés transmis au commanditaire (et parties prenantes désignées)

Synthèse mensuelle des activités de médiation sociale

- suivi des missions réalisées sur le terrain, analyse des résultats et des évolutions par thématiques prédéfinies avec le commanditaire
- suivi des indicateurs de réalisations et de résultats prédéfinis avec le commanditaire
- préconisations d'ajustements opérationnels, d'actions coordonnées visant la résolution durable des problématiques.

Bilan

- bilan, évaluation des résultats et impacts des activités de médiation
- mise en perspectives.

V.3. Engagements

Les signataires s'engagent à :

- transmettre toute information sur le quartier et ses évolutions,
- désigner des interlocuteurs internes dédiés afin d'assurer l'interface permanente avec Citéo, tant dans le suivi des activités que dans le traitement des problématiques soulevées par le médiateur dans le cadre du service apporté,
- participer au suivi et à l'évaluation partagée des réalisations, résultats et impacts de la médiation sociale.

VI. DUREE, COUT ET FINANCEMENTS

VI.1. Durée

La convention prend effet du 01/01/2023 au 31/12/2023.

La reconduction se fera par avenant à la présente convention.

VI.2. Coût global 2023

63.100,00 € (soixante-trois mille cents euros) nets de taxes.

VI.3. Révision des prix

Les prix sont fermes pendant la première année d'exécution de la convention. Pour les années suivantes, la révision des prix s'effectue à la date d'anniversaire (1^{er} janvier).

L'indice de référence choisi en raison de sa structure pour la révision des prix faisant l'objet de cette convention est l'indice Icht-J.

La révision des prix est effectuée à chaque facture à compter de la seconde année d'exécution par application d'un coefficient donné par la formule suivante :

$$P_m = P_0 \times (0,15 + 0,85 \times \ln / \ln_p)$$

Dans laquelle :

P_m est le montant révisé des prix unitaires

P₀ est le montant des prix unitaires aux conditions économiques du mois M₀

L_p est la valeur de l'indice Icht-J, 3 mois avant la date des conditions économiques de référence (indice octobre 2022)

L_n est la valeur de l'indice Icht-J, 3 mois avant la date anniversaire du contrat

VI.4. Financements annuels

- Ville de Lille, commune associée de Lomme : subvention annuelle minimale de 10.500,00 € (dix mille, cinq cent euros), subvention versée à Citéo
- Ville de Capinghem : subvention annuelle minimale de 10.500,00€ (dix mille, cinq cent euros), subvention versée à l'ASLH
- ASLH : 52.600,00€ (cinquante-trois mille cents euros) versés à Citéo.

Les versements se feront dès co-signatures de la présente convention, et, pour l'ASLH, sur appels de fonds de Citéo qui seront réglés à réception (1^{er} semestre au plus tard au 31 mai, 2^{ème} semestre au plus tard au 30 septembre).

Fait à _____ le _____ en quatre exemplaires originaux.

Pour l'ASL Humanicité

Monsieur Jean-Gabriel PRIEUR, Président,
Signature et cachet

Pour Citéo,

Caroline LE DANTEC, Directrice Générale,
Signature et cachet

Pour la Ville de Capinghem

Monsieur Le Maire
Signature et cachet

Pour la Ville de Lille, commune associée de Lomme

Monsieur Le Maire
Signature et cachet

Budget Prévisionnel Association : CITEO ADEMN

Année : 2023

Attention : le total des dépenses doit être égal au total des recettes.

Merci d'indiquer le nom de l'association et l'année, ci-dessus, ainsi que le solde des comptes bancaires de l'association en bas de page.

| Dépenses | | Recettes | | |
|-----------------------|--|---------------|---|--------------------|
| 60 | Achats | 650 70 | Ventes et prestations de services | 52 600 |
| 601 | Achats de matières premières | 701 | Vente de produits finis | |
| 604 | Achats de prestations de service | 708 | Prestations de services | 52 600 |
| 605 | Achats de matériel | 859 70611 | Prestations de services | 52 600 |
| 606 | Achats non stockés de matières et fournitures | 0 70612 | Recettes abonnements, adhésions | |
| 6061 | Eau - Gaz - Electricité | 707 | Ventes de marchandises (buvette, etc.) | |
| 6063 | Fournitures d'entretien et de petit équipement | 708 | Frais de participation (inscriptions, etc.) | |
| 6064 | Fournitures administratives | 74 | Souventions d'exploitation | 10 500 |
| 6068 | Autres fournitures (achats alimentaires et liquides, etc.) | 74 | Fonds européens | |
| 61 | Services extérieurs | 7 398 741 | Etat | |
| 611 | Sous-traitance générale | 7415 | Etat - Emplois aides | |
| 613 | Locations | 7 398 742 | Région | |
| 6132 | Location immobilière | 6 000 743 | Département | |
| 6135 | Location mobilière | 1 398 744 | Ville de Lille | |
| 614 | Charges locatives | 744 | Ville de Lille (autres thématiques/délégations) | |
| 615 | Entretiens et réparations | 744 | Autres villes (ville de Lomme) | 10 500 |
| 616 | Primes d'assurances | 744 | Metropole Européenne de Lille | |
| 62 | Autres services extérieurs | 2 496 745 | Etablissements publics ou parapublics | |
| 622 | Honoraires (comptables, autres, formation) | 2 496 746 | Entreprises et organismes privés | |
| 623 | Publicités, publications et relations publiques | 748 | Autres | |
| 624 | Transports | 75 | Autres produits de gestion courante | 0 |
| 625 | Déplacements, missions, réceptions | 0 75500 | Quote part opération en commun | |
| 62530 | Voyages et déplacements | 7560 | Cotisations | |
| 62570 | Réceptions | 75800 | Produits divers de gestion courante (dons, collectes, etc.) | |
| 626 | Frais postaux et de télécommunications | 0 76 | Produits financiers | |
| 626100 | Frais postaux | 77 | Produits exceptionnels | |
| 626200 | Téléphone | 78 | Reprises sur amortissement et provisions | |
| 627 | Services bancaires et assimilés | 79 | Transferts de charges | |
| 628 | Divers | | | |
| 63 | Impôts et taxes | | | |
| 64 | Charges de personnel | 42 491 | | |
| 641 | Salaires personnel administratif | | | |
| 642 | Salaires personnel technique | 31 823 | | |
| 643 | Salaires autres personnels | | | |
| 645 | Charges sociales (patronales) | 6 481 | | |
| 648 | Autres charges de personnel | 4 186 | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 9 856 | | |
| 651 | Redevance pour droits et valeurs similaires (SACEM, etc.) | | | |
| 655 | Quote part des opérations en commun | 9 856 | | |
| 658 | Charges diverses de gestion courante | | | |
| 66 | Charges financières | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0 | | |
| 67120 | Pénalités amendes | | | |
| 6788 | Charges exceptionnelles diverses | | | |
| 68 | Dotations aux amortissements et provisions | | | |
| 69 | IS et Assimilés | | | |
| Total Dépenses | | 61 100 | Total Recettes | 62 100,00 € |

CITEO - ademn
 2 rue du Priez 59000 LILLE
 ☎ 03 28 38 97 71
 ET 419 213 558 00028 - APE 8299 Z

Lille 12.05.23

